

38.—Etant lu l'ordre du jour à l'effet de lire une 1^{ère}, une 2^e et une 3^e fois un projet de règlement régissant la construction des édifices sur la rue Durocher et d'autres rues, ledit projet de règlement est en conséquence lu une 1^{ère} fois.

Sur proposition de M. l'éch. RUBENSTEIN, appuyée par M. l'éch. WELDON, il est

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit projet de règlement soit maintenant lu une 2^e et une 3^e fois.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit projet de règlement en 2^e lecture, et les sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

Ledit projet de règlement est ensuite lu une 2^e fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. RUBENSTEIN, appuyée par M. l'éch. WELDON, il est

Résolu: Que ledit projet de règlement soit maintenant lu une 3^e fois.

Ledit projet de règlement est alors lu une 3^e fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. RUBENSTEIN, appuyée par M. l'éch. WELDON, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. RUBENSTEIN,

Le Conseil s'adjourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSSET,
Greffier Adjoint de la Cité.

38.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate buildings on Durocher and other streets, said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. RUBENSTEIN, seconded by Ald. WELDON, it was

Resolved: That Rule 84 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in 2nd reading and sections 1 and 2 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. RUBENSTEIN, seconded by Ald. WELDON, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was then read a third time and agreed to.

On motion of Ald. RUBENSTEIN, seconded by Ald. WELDON, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with the City Clerk for security.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. RUBENSTEIN,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSSET,
Asst. City Clerk.